

04 mai 2021

Lettre de cadrage du Premier ministre sur la rénovation énergétique : urgence écologique au ministère de l'Éducation nationale

Le 21 avril, le 1er ministre a adressé un courrier au ministre de l'Éducation nationale lui demandant d'élaborer un plan d'action pour le 15 mai 2021 afin de participer à la stratégie bas carbone nationale et au plan national d'adaptation au changement climatique.

La lettre de cadrage propose plusieurs axes :

- renforcer la formation vers des métiers dits de la transition écologique et l'éducation au développement durable ;
- un suivi de la rénovation du bâti scolaire.

Notre analyse

Cette lettre de cadrage s'inscrit dans un contexte éminemment politique, celui de l'examen au Parlement de la loi « Portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ». Elle bouscule toutefois le calendrier et témoigne d'une certaine urgence dans les couloirs des ministères. En effet, le ministère de l'Éducation nationale a organisé une consultation sur le bâti scolaire entre le 25 février et le 25 avril 2021 à destination des usagers et usagères des bâtiments scolaires. Le calendrier initial prévoyait des ateliers en mai et une publication d'un référentiel pour septembre 2021.

La lettre de cadrage invite le ministère à trouver des solutions pour assurer le confort d'été en réfléchissant à un plan futur de gestion des vagues de chaleur. L'urgence est donc les fortes températures dans des salles de classe lors d'épisodes de forte chaleur ou de canicule qui deviennent de plus en plus fréquents. Plus généralement, le ministère doit travailler avec les collectivités territoriales à accélérer la transition écologique du patrimoine scolaire.

La lettre du 1er ministre renouvelle également une énième injonction à renforcer "l'éducation au développement durable". Cela peut constituer une réponse à la tribune parue le 13 avril 2021 à l'initiative de Youth For Climate France « Pour une réelle éducation aux enjeux environnementaux au collège et au lycée ». En juillet 2020, SUD éducation saluait la volonté d'inscrire la formation à la conscience écologique, l'éducation à la préservation de l'environnement dans les programmes. Toutefois ceux-ci mettent l'accent sur une démarche de

responsabilisation individuelle voire de culpabilisation. SUD éducation revendique l'abandon du concept de développement durable et appelle à une éducation à l'urgence climatique, dans le cadre d'une approche systémique et pluridisciplinaire, à la fois théorique et pratique afin d'outiller les futures générations pour les enjeux à venir. La formation des personnels est nommément citée dans la lettre de cadrage du ministre, puisqu'elle toujours à ce stade inexistante.

Nos revendications

Sud éducation rappelle ses revendications en matière de bâti scolaire et d'éducation à l'urgence climatique :

- une carte des formations orientée vers les nouveaux métiers : inscription dans le cursus obligatoire en lycée agricole de la formation à l'agriculture biologique, permaculture, etc, dans les filières du bâtiment renforcer la formation à la rénovation énergétique, à l'isolation du bâti, matériaux écologiques, énergies renouvelables etc ;
- des programmes intégrant une réflexion sur la transition écologique et son accompagnement social
- plan de rénovation /reconstruction du bâti scolaire pour la réduction des consommations énergétiques (isolation des bâtiments, programme de réduction des consommations,...) et en eau.
- La débitumisation des établissements scolaires et végétalisation des cours d'école pour abaisser la température ressentie.
- le développement de la production d'énergie renouvelable sur site (panneaux solaires...
- la systématisation des diagnostics énergétiques des bâtiments dont les résultats doivent être communiqués aux usagers et personnels
- la maîtrise des consommations : isolation de l'ensemble des bâtiments, mise en place d'éclairage à basse consommation et « intelligents », toits végétalisés, ventilation naturelle, récupération des eaux fluviales...
- L'aménagement des abords des écoles pour faire plus de place au vélo et aux déplacements pédestres ;
- La création d'un cadre de vie sain dans les écoles pour les personnels et les élèves et la généralisation des détecteurs de pollution et ou capteurs de qualité de l'air ;
- La transparence totale sur les risques environnementaux et notamment une véritable campagne de désamiantage des établissements scolaires dans le cadre de l'application du Plan amiante relancé en 2016.

Le ministre de l'Éducation nationale a 15 jours pour rendre son rapport. Le parc immobilier scolaire a besoin d'un plan d'urgence afin de le rénover et d'appliquer sa mise aux normes. Le ministère doit reprendre la main sur la gestion du bâti scolaire de la maternelle à l'université en injectant les moyens financiers à la hauteur des enjeux. Les solutions existent et les personnels doivent faire entendre cette urgence et ces revendications. Les futures mobilisations portant sur la justice sociale et climatique doivent être l'occasion pour les personnels de faire entendre leurs revendications.